

## Le développement durable dans le Scot Sud Loire

### Edito



M. Alain Berthéas,  
1er vice-président du syndicat mixte du Scot Sud Loire,  
Président des pays du Forez

*Le développement durable est un concept qui entre doucement dans le langage courant. Nous savons tous ce que cela signifie. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la prise en compte des trois composantes essentielles (économie, environnement, efficacité sociale) du développement durable pour concevoir les actions à long terme qui nous permettront de concrétiser les visions prospectives que nous devons imaginer pour nos territoires.*

*La difficulté réside dans la manière de transformer ces belles et grandes idées et nos volontés déclarées en actions concrètes, en prenant la mesure des impacts et des conséquences de nos décisions sur la vie des habitants.*

*Dans notre travail d'élaboration du Scot Sud Loire, nous élargissons notre réflexion en mettant en cohérence les politiques sectorielles pour les rendre compatibles à la réalité et aux besoins de notre territoire. C'est le moment d'afficher les valeurs que nous entendons développer, du respect des hommes au respect des ressources naturelles, en allant au bout des volontés pour ne pas en rester aux lieux communs ou "habituels écrans de fumée" trop souvent érigés en principe.*

*La construction de cet outil de prospective et de planification, doit s'accompagner de la définition d'une méthode de gestion, afin de suivre nos actions et de mesurer leurs résultats pour, sur ce territoire, passer des vœux à une réalité.*

### **Le développement durable : une prise de conscience planétaire ...**

La prise de conscience des limites de la planète en terme de ressource et d'assimilation des pollutions a conduit de nombreux Etats à mieux intégrer l'environnement dans leur politique. Cette approche a évolué pour prendre en compte les générations futures et les populations les plus pauvres. Ainsi, le développement durable est **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**. En 1992, 178 pays se sont engagés dans le développement durable en signant la déclaration de Rio.

### **... pour quelle application locale ?**

En France, la **loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a introduit les finalités du développement durable dans les principes auxquels répondent les Schémas de cohérence territoriales** (Scot).

Le développement durable implique que les politiques publiques associent et mutualisent : **l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale.**

# 1 Les enjeux du développement durable du Scot Sud Loire

Enjeux de développement durable	Moyens d'actions possibles dans le cadre du Scot
<p>Réduire les émissions de gaz à <b>effet de serre</b></p>	<p><b>Diminuer l'usage de la voiture individuelle</b> (1ère source de gaz à effet de serre) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en cohérence le développement de l'habitat, des zones d'activités et de commerces avec les transports collectifs, (<i>extrait L. 122-1 CU</i>)</li> <li>- Et en soutenant l'étoile ferroviaire.</li> </ul> <p><b>Diminuer l'usage d'énergie dans les bâtiments publics.</b> Soutenir la prise en compte de l'économie d'énergie dans les programmes de logements et d'aménagement de zones. Recentrer l'habitat et les bâtiments publics pour permettre la mise en place de d'équipements collectifs de production d'énergie (chaufferie bois). Soutenir la filière bois énergie.</p>
<p>Préserver la <b>biodiversité</b></p>	<p>Mettre en place des dispositifs de protection des espaces naturels et ruraux participant au fonctionnement écologique globale (corridors écologiques, espaces naturels remarquables).(<i>extrait L. 122-1 CU</i>) Soutenir les politiques de protection des espaces naturels des collectivités (Parc naturel du Pilat, Conseil Général Loire, ...). Limiter les pressions sur les espaces naturels.</p>
<p>Soutenir le <b>milieu économique local</b></p>	<p><b>Soutenir l'innovation</b> en améliorant les échanges entre la recherche et les entreprises d'une part, et entre le secteur public et privé d'autre part. <b>Anticiper les mutations économiques</b> du territoire pour améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les demandes des entreprises en compétences nouvelles. <b>Favoriser l'ancrage territorial des entreprises</b> en mettant en valeur les potentiels économiques locaux.</p>
<p>Tendre à améliorer l'<b>équité sociale</b></p>	<p><b>Lutter contre les sources d'inégalité et d'exclusion territoriale</b> en terme d'équipements et de mobilité des personnes. <b>Mettre en cohérence l'offre en logements sociaux et les besoins des populations.</b></p>
<p>Limiter l'<b>étalement urbain</b></p>	<p>Programmer l'ouverture à l'urbanisation des zones naturelles et rurales en fonction des besoins actuels et futurs de foncier, et des préoccupations de soutien des activités agricoles, de préservation des ressources, des espaces naturels et des paysages. (<i>extrait R. 122-3 CU</i>) <b>Soutenir le développement d'habitat intermédiaire</b>, moins consommateur d'espace, en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.</p>
<p>Préserver les <b>ressources naturelles</b></p>	<p><b>Diminuer les pressions sur les ressources naturelles.</b> (<i>extrait L.121-1 CU</i>)</p>
<p>Tendre à limiter le développement de l'habitat et des équipements accueillant des personnes sensibles dans les zones soumises à des nuisances et des risques actuels ou futurs dans un soucis de <b>santé et de sécurité publique</b></p>	<p>Limiter l'accueil de l'habitat et des équipements hébergeant des populations sensibles dans les zones de nuisances et de risques actuels et futurs. (<i>extrait R. 122-3 / extrait L.121-1 CU</i>)</p>

### **Du global au local : Le développement durable Vu par le délégué au développement durable**

*C. Brodhag, Délégué Interministériel au Développement Durable*



Dans notre planète à taille limitée le développement ne sera durable qu'au prix d'une utilisation plus efficace des ressources et des espaces qui fournissent les services écologiques : production alimentaire, régulation des écosystèmes. Notre mode de développement actuel n'est pas durable, car sa généralisation à l'ensemble des pays nécessiterait trois planètes. Pour limiter les changements climatiques, il faut stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et diminuer les émissions mondiales par 2, celles des pays industrialisés par 4.

En France, l'artificialisation des terres par bétonnage et goudronnage ou la contribution des transports à l'effet de serre, par exemple, augmentent de 2 % par an au lieu de diminuer de 2 à 3 % comme il serait nécessaire. Maîtriser l'étalement urbain, diminuer les besoins de transport, protéger les zones agricoles et naturelles, sont autant de nécessités.

Ce n'est pas seulement un problème de responsabilité et de solidarité mondiale, c'est aussi une recherche d'opportunités locales. Les territoires qui sauront identifier, protéger et valoriser leurs ressources auront un avantage concurrentiel. Déjà le prix du pétrole augmente, demain les rejets de gaz à effet de serre seront payants, les terres agricoles aujourd'hui en jachère devront demain contribuer à nourrir 10 milliards d'habitants.

La réflexion sur le Scot est le moment de nous interroger sur l'avenir de notre territoire, sur la façon de préserver et de valoriser ses ressources et ses atouts.



### **Le développement durable : la recherche de l'équilibre Vu par un élu syndical du Scot**

*P. Garrido, Elu syndical du Scot, Maire de la Talaudière, Vice Président à l'environnement de Saint-Étienne Métropole*

Le développement durable, c'est la recherche de l'équilibre, notamment entre les pays du Nord et du Sud : les pays du Sud subissent les modes de consommation des pays du Nord. Il faut se préoccuper des questions de façon globale pour aller dans le sens de l'équilibre.

Nos modes de consommation peuvent avoir des répercussions sur le fonctionnement global de la planète. Il faut montrer que notre fonctionnement actuel n'est pas durable. Il faut aller dans le sens de la démonstration auprès de la population.

Au niveau local, il faut changer nos façons de faire, aller dans le sens d'une meilleure répartition ou d'un meilleur partage des richesses et des coûts. Cela se fera en mettant en cohérence les politiques, par exemple la politique de transport en commun et la politique de développement des infrastructures routières.

## **2 Le développement durable : vers de nouveaux modes de faire**

L'approche développement durable des politiques territoriales s'accompagne de nouveaux modes de faire :

### **1. Chercher complémentarités et cohérence**

Les échelles de compétences de décisions politiques et les échelles des enjeux ne se correspondent pas forcément (par exemple les enjeux concernant les déplacements sont dépendants des territoires de la Haute Loire et de l'aire Lyonnaise, les compétences en transports sont partagées entre les intercommunalités, le département, et la région). La mise en cohérence des politiques à une échelle pertinente permet d'améliorer leur efficacité et de diminuer leur coût.

## 2. Prendre en compte les principes d'action du développement durable dans les décisions publiques

### a. Principes de précaution et de prévention

Ces deux principes visent à anticiper les effets négatifs d'un projet dans le long terme. La prise en compte de ces principes dans le cadre du Scot Sud Loire va permettre d'appréhender les liens de causes à effets entre les projets (par exemple en anticipant l'effet domino qui peut se produire par la proximité d'industries à risque).

### b. Principe de responsabilité élargie

Le développement durable implique une vision élargie de la responsabilité au sens éthique :

- Dans l'espace, en identifiant les implications d'une décision sur des territoires plus larges que le Scot,
- Dans le temps, en prenant en compte les intérêts des générations futures.

### c. Principe de participation : la concertation dans le Scot Sud Loire

La concertation permet d'associer l'ensemble des acteurs du territoire Sud Loire à l'élaboration du Scot. Elle a pour objectif d'échanger sur les axes de réflexion importants, d'apprécier la pertinence des propositions retenues, de débattre sur des choix stratégiques adaptés à la réalité du terrain. Le projet a ainsi capacité à être enrichi.

## 3. Evaluer les orientations du Scot Sud Loire

La mise en place d'outils d'évaluation des orientations du Scot est prévue par deux textes réglementaires :

- La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a introduit l'obligation de réaliser "une **analyse des résultats de l'application du schéma** notamment du point de vue de l'environnement" (L. 122-14 CU, extrait).
- L'ordonnance du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement impose la réalisation d'une **évaluation environnementale** des orientations du Scot.

*Pour réaliser une stratégie de développement durable, le Scot aura vocation à :*

- *Reconnaître l'interdépendance entre les trois sphères du développement durable : durabilité économique, bien-être social et la conservation des écosystèmes,*
- *Avoir une approche pluridisciplinaire et coordonnée,*
- *Se donner par l'évaluation la possibilité de faire évoluer les politiques.*